



Réclamation 2e appel de fond pour travaux réalisés av mon arrivée

Par **ChristineD**, le **26/08/2010** à **13:19**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement depuis 2006. Durant la dernière AG (juin 2010) nous (les copropriétaires) avons appris que l'entreprise qui avait effectué des travaux de ravalement en 2002 n'avait pas été payée. Cependant les quelques copropriétaires qui étaient déjà là en 2002 possèdent des justificatifs de l'appel de fond effectué par l'ancien syndic. (Il semble qu l'ancien syndic soit parti avec l'argent).

L'entreprise de ravalement nous réclame donc la somme due. Les copropriétaires déjà présents en 2002 devront donc payer 2 fois, quant aux nouveaux (dont je fais partie), ils doivent payer alors que ça n'avait pas été signalé à l'achat de nos appartements respectif.

Ma question est la suivante: dois-je payer?

Il semble que nous ne pouvons pas prouver que tous les copropriétaires de 2002 ont payé puisque certains n'habitent plus l'immeuble.

Merci beaucoup pour votre temps et votre réponse.